

o.744.816.2.U'ch. -f PF/pc
o.105.1.

Le 18 juin 1968

VII

Note au Secrétaire général du département

Attitude autrichienne à l'égard de
notre candidature au Conseil d'ad-
ministration du programme des Nations
Unies pour le développement (PNUD).

Les membres du conseil d'administration sont élus pour trois ans par l'ECOSOC. Le groupe occidental (membres de l'OCDE plus Australie, Finlande et Nouvelle-Zélande) y dispose de 14 sièges. La règle veut que l'on tienne compte pour l'élection du montant des contributions. En valeur absolue (contributions cumulées) la Suisse est au 11^e rang avec 22 mio de \$\$. Si l'on admet que les 4 Grands ont droit à un siège permanent, le nôtre est donc quelque peu marginal. L'Autriche (16^e rang des contributeurs avec env. 6 mio de \$) a été élue l'an dernier, battant la Nouvelle-Zélande dont la contribution est à peu près la même que la sienne.

Notre mandat expirant à la fin de l'année, nous avons sollicité notre réélection. La République fédérale et les Pays-Bas sollicitant également leur réélection et la Suède devant succéder dans le cadre d'un arrangement interne scandinave au Danemark, aucune place ne devenait donc disponible pour tiers.

Un mois avant les élections, la Nouvelle-Zélande s'est mise sur les rangs. Vu ce qui précède (importance des contributions respectives), sa candidature équivalait à disputer notre siège. Après avoir vainement tenté de mettre sur pied avec quelques pays (dont l'Autriche) un système de rotation permettant de faire une place à la Nouvelle-Zélande, nous avons décidé de maintenir notre candidature malgré la concurrence de ce dernier pays, nos chances de l'emporter étant jugées suffisamment bonnes.

Le 31 mai, nous avons été réélus par 21 sur 27 voix (Suède 24, Allemande et Pays-Bas 23). La Nouvelle-Zélande a obtenu 13 suffrages.

M. Turrettini nous a rapporté par la suite que le conseiller de la délégation autrichienne Reisch, dont nous avons déjà eu à nous plaindre à plusieurs reprises, avait au sein du

- 2 -

groupe occidental suggéré que nous céditions notre siège à la Nouvelle-Zélande, quitte à tenter notre chance l'an prochain pour succéder à l'Italie. Par la suite, il a incité plusieurs membres de l'ECOSOC aussi bien européens que d'autres régions à voter pour la Nouvelle-Zélande. M. Dahinden a été témoin, à l'insu de Reisch, d'une telle conversation. Reisch n'allait pas jusqu'à dire aux membres de l'ECOSOC qu'ils ne devaient pas voter pour la Suisse, mais se bornait à conseiller de laisser tomber un des autres candidats. Comme vu plus haut, il ne pouvait cependant s'agir, en pratique, que de la Suisse.

Selon M. Turrettini, le but de l'Autriche serait, en facilitant l'entrée de la Nouvelle-Zélande dans le conseil d'administration, d'augmenter ses propres chances de réélection dans deux ans: le montant de ses contributions ne lui donne en effet aucun droit à demeurer longtemps dans le conseil.

Pour notre part, nous pensons aussi que l'Autriche ne souhaite pas nous voir dans le conseil à ses côtés durant ces trois prochaines années. Durant cette période, en effet, le PNUD va devoir décider s'il reste à New York ou change de siège. Nous savons que Vienne s'intéresse d'ores et déjà à la venue éventuelle du PNUD. Nous écarter du conseil serait nous priver de la possibilité de faire valoir des arguments en faveur de Genève.

Dans tous les cas, M. Turrettini estime que la manoeuvre autrichienne a donné 7 voix à la Nouvelle-Zélande sur les 13 qu'elle a reçus. Qu'une partie au moins de ces 7 voix nous ont été enlevées, explique que nous ayons recueilli moins de suffrages que les autres candidats du groupe.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL
Organisations Internationales

